

**Ville de Montréal**

**Site Ray-Mont Logistiques - Secteur  
Assomption Sud**

**Commentaire**

**présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

**par**

**Isabelle Gagné, Mère au front**

**7 novembre 2024**

Au président, Monsieur Eric Cardinal  
À la commissaire ad hoc, Madame Luba Serge  
Au commissaire ad hoc, Monsieur Joseph Tchinda Kenfo

Bonjour,

Je m'appelle Isabelle Gagné. Je suis mère au front pour mes neveux et nièces : Mael, Jade, Fleur, Hadrien, Maximilien et Mélisande depuis plus de 1 ans. Je demeure dans le quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Je fréquente le Boisé Vimont, la friche ferroviaire et le Boisé Steinberg. J'ai des amis qui demeurent tout à côté de ces espaces verts. Je suis donc particulièrement préoccupée par le devenir de ces milieux où la nature reprend ses droits... du moins les reprenait pour la portion qui nous concerne aujourd'hui.

La consultation "Site Ray-Mont Logistiques - Secteur Assomption Sud" s'inscrit dans une histoire qui dure depuis plus de 8 ans. Une histoire de lutte visant à conserver ces rares espaces verts dans ce quartier très défavorisé au plan environnemental. En septembre dernier, une entente a été conclue entre la Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques. Afin de clore une poursuite de 373 M \$ intentée par Ray-Mont Logistiques, la Ville a accepté de verser un montant de 17 M\$ et de s'engager sur 3 points :

- l'aménagement, à la charge de la Ville, d'un bassin de rétention destiné à la gestion des eaux de ruissellement, le réaménagement de l'infrastructure routière (rue Dickson) pour éviter le croisement des passages à niveau de la voie ferrée du CN, d'un accès routier au futur lien entre Souigny et le site de RML
- l'acquisition, à la charge de la Ville, d'une portion de la bande appartenant au CN et l'aménagement d'un espace vert et d'un ouvrage, toujours à sa charge, visant la cohabitation du secteur industriel et du secteur résidentiel (cet ouvrage fera l'objet d'une discussion avec les citoyens du quartier)
- soumettre à la consultation (OCPM) les éléments de l'article 89 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (notamment le taux d'implantation de bâtiment au sol : 3 % proposé par RML vs 30 % réglementaire, la végétalisation et verdissement : 134 arbres proposés par RML vs 1 794, le nombre de stationnements : 115 cases demandées vs 25, etc.). Ces dérogations ont été autorisées par la Ville de Montréal mais sont soumises à consultation.

Si je ne me trompe pas, cette entente limite énormément la portée possible de la consultation actuelle. J'aimerais attirer votre attention sur l'impact beaucoup plus large de cette situation. Encore une fois, force est de constater l'impuissance du politique lorsqu'il s'agit de protéger la population de la voracité d'entreprises fortes de grands capitaux qui ne cherchent qu'à vendre plus, grossir et dévorer ce qui nous reste d'environnement.

Maintenant, comment rédiger ce mémoire dans ce contexte? Faut-il prendre une posture raisonnable sachant le couteau sous la gorge de la Ville de Montréal ou se permettre de rêver d'une consultation dans laquelle le bien-être des citoyens, la voix de tout ce qui peut vivre dans ces lieux où la nature renaît et le droit à un environnement sain reconnu par l'ONU auraient des chances de gagner.

Je choisis la deuxième option.

Et si, tous ensemble, on choisissait la deuxième option et qu'on décidait de se tenir debout... On verrait peut-être pousser des fleurs, des arbres et des enfants courir au lieu des tours de conteneurs. On entendrait chanter les oiseaux et les grenouilles au lieu du bruit des camions, des trains et des conteneurs qui s'entrechoquent.

Donc, je demande:

- Que le taux d'implantation de bâtiment au sol demeure à 30%.
- Que la végétalisation et le verdissement respectent les règlements de la Ville et soient maintenus au nombre de 1 794 arbres.
- Que l'on maintienne le nombre de stationnements réglementaires qui serait de 25.
- Qu'aucune nouvelle route ne soit construite puisqu'une nouvelle route vient d'être faite entre le Port de Montréal et Dickson et que la recherche montre bien qu'ajouter des routes ne permet pas de décongestionner la circulation.
- Que tout soit mis en œuvre pour empêcher que les heures d'opération soient étendues plus que ce qui est permis actuellement soit 7h à 19h.
- Qu'il n'y ait pas d'activité la fin de semaine.

Je rappelle qu'un des arguments en faveur du projet de déménagement de Ray-Mont Logistiques de Pointe-St-Charles vers Mercier-Hochelaga-Maisonneuve était de réduire la pollution occasionnée par la circulation des camions entre le site et le port en rapprochant l'entreprise du port. Cet argument tient difficilement la route devant l'agrandissement de l'entreprise qui, à terme, devrait occuper une superficie 5 fois plus grande que celle de son ancien site. La crise climatique et la crise de la biodiversité nous appellent tous à plus de sobriété. Il n'y a aucune raison de permettre cet agrandissement. Que la superficie soit maintenue à ce qu'elle était et bâtissons une ceinture verte avec le territoire restant.

Isabelle Gagné mère au front pour mes neveux et nièces : Mael, Jade, Fleur, Hadrien, Maximilien et Mélisande